

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION MODIFICATIVE N° 2

Date de convocation :	08/12/2022	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	14	Pour :	11
Nombre de membres présents :	11	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11	Abstention :	0

L'an 2022, le 16 décembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur SAËS Philippe

Présents : SAËS Philippe, LABOULAIS Monia, TOPALOV Todor, HENNOTE Stéphanie, BREUSSIN Joël, DESPAGNET Guillaume, LARGEAU Brigitte, RENARD Jeanne, ROMIEU Tanguy, ROTH Odile et SERE Sandrine.

Procurations :

Absents : DANDRÉ Fabien, DESTRUHAUT Thierry et DULAURIE Jérémy

Excusés :

Secrétaire de séance : HENNOTE Stéphanie

Objets : TRANSFERT POUR REGLEMENT ATTRIBUTION COMPENSATION

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6226 (011) : Honoraires	-1 000,00		
739211 (014) : Attributions de compensatio	1 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Certifié exécutoire par SAËS Philippe, le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le
13/01/2023

A SAINT MARTIN D ONEY, le *13 janvier 2023*

le Maire, *Philippe SAËS*

